

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 18 Septembre.

Chronique.

DROITS DE NAVIGATION SUR LE CANAL DU CENTRE.

Le *Patriote de Chalons* publie le vote suivant du conseil-général de Saône-et-Loire :

Le conseil-général, considérant que, depuis plusieurs années, il n'a cessé de réclamer une diminution de droits de navigation sur le canal du Centre ;

Considérant que, malgré une apparence de dégrèvement apporté par la dernière loi sur les droits de navigation, en réalité le produit total de ces droits serait considérablement augmenté, puisque le dégrèvement ne porte que sur les marchandises de première classe, qui sont à peine le dixième des transports, et que les droits sont triplés, quadruplés, pour la plupart des marchandises de deuxième classe, ainsi que le prouvent les calculs ;

Considérant qu'il est tout-à-fait injuste de faire porter un dégrèvement sur les marchandises qui ont le plus de valeur, pour en charger celles dont la valeur intrinsèque équivalait à peine aux droits perçus ;

Considérant qu'il est indispensable qu'avant d'être mis à exécution, le nouveau tarif soit révisé et considérablement diminué en ce qui concerne les marchandises de deuxième classe, les droits qui y sont établis étant une véritable prohibition pour beaucoup de marchandises, telles que les fumiers, pierres mureuses, plâtres, sables, argiles, houilles, etc. ;

Le conseil émet le vœu que M. le ministre, profitant de l'article de la loi qui l'autorise à diminuer les tarifs par ordonnance, veuille bien prendre en considération les nombreuses réclamations du commerce, et faire réviser un tarif qui, s'il était maintenu, serait une véritable calamité pour le pays que traverse le canal du Centre.

— On lit dans le même journal :

Les travaux de construction du pont à l'embouchure du canal du Centre, à Chalons, sont interrompus depuis plusieurs jours par un accident bien déplorable, et qui excite les plus vives alarmes, l'invasion des eaux de la Saône dans la maçonnerie des fondations du pont. Samedi au matin, les moyens d'épuisement auxquels on a eu recours étaient encore infructueux et paraissaient insuffisants pour maîtriser l'affluence des eaux qui jaillissent par plusieurs voies. Dans le voisinage, une maison encore habitée paraît menacer ruine.

— Jeudi, à midi, a eu lieu, à l'Hôtel-des-Postes de Paris, l'adjudication pour la fourniture des charbons de terre en roches destinés au service des paquebots de la Méditerranée ; il y avait cinq concurrents, le marché a été adjugé à MM. Jackson et fils, de Londres, au prix de 5 f. 65 c. les 100 kil.

M. Bazile, de Brest, avait soumissionné à 5 f. 95 c. ; MM. Michel frères et Lepoutois, de Brest, à 6 f. 19 c.

Deux soumissions ont été écartées pour vices de formes, celle de M. Dabadie, de Charente, qui offrait la fourniture à 5 f. 49 c., et celle de M. Alexandre Lefebvre, de Brest ; la première parce qu'elle était accompagnée de récépissé de cautionnement de 72,000 f., au lieu de 75,000 f., somme exigée par le cahier des charges, et la seconde parce qu'elle n'était accompagnée d'aucun récépissé.

— Le *Moniteur* ne nomme encore ce matin ni ministre de la guerre, ni ministre du commerce, ou de tel autre nom qu'on voudra lui donner.

ainsi parler... d'autant mieux que... par l'effet de... avec ça que... sous le point de vue de... et ce qui le prouve... c'est qu'en tout... je dirai même en beaucoup d'autres points... on eût pu croire qu'il voulait... je ne sais trop quoi... quelque chose... comme ça... quelque chose... ou plutôt non... qu'il ne voulait pas... au contraire... c'est-à-dire... si fait... pas trop, cependant... mais là... comme qui dirait... enfin, n'importe! ... c'est évident... j'ose espérer que vous me comprenez de reste.

Or, ce système, il l'a suivi avec une obstination, une tenacité, un entêtement même qui a causé sa perte.

Moi, au contraire, cabinet du 7 septembre, dans toutes les questions de politique intérieure sus-relatées, ce que je veux suivre, c'est là... comme qui dirait... pas trop, cependant... c'est-à-dire non... quelque chose de... comme ça... je ne sais trop quoi... quelque chose... car il ne faut pas croire que je veuille... en tout... je dirai même en davantage encore... et ce qui le prouve... c'est que... avec ça que sous le point de vue de... par l'effet des... d'autant mieux que... pour ainsi parler... en un mot... un système... et quand je dis un système... enfin, n'importe! ce n'est pas moins évident, et, en vertu du dogme de l'obéissance passive que j'ai toujours recommandée aux fonctionnaires publics, je vous ordonne de me comprendre sous peine de destitution !

Telle est, Monsieur, la voie où le nouveau cabinet se propose de marcher avec une obstination, avec un entêtement qui fera son salut.

Vous avez pu voir quelle énorme différence existe entre les deux systèmes. Et, en effet, ce n'est pas moins que l'inverse.

Il en est absolument de même pour la politique extérieure. Ils voulaient ceci, nous voulons cela ; ils ne voulaient pas cela, nous ne voulons pas ceci. Ainsi de suite. Ayez-le pour bien entendu.

Enfin, Monsieur, voici la différence la plus tranchée. C'est à savoir que, les hommes du 22 février étant au pouvoir, c'étaient eux qui avaient la gestion des fonds secrets, la conclusion des marchés, la distribution de toutes

Voilà dix jours écoulés depuis la nomination des autres ministres, et on a eu le temps de recevoir des refus de tous les coins de la France. (*Journal du Commerce.*)

— M. Dufaure, député de Saintes, vient d'envoyer au ministre de la justice sa démission des fonctions de conseiller-d'état. A peine le ministère doctrinaire est-il installé, que M. Dufaure lui jette son gant de défi. Il sent que l'opposition a besoin de recommencer la lutte. (*Idem.*)

— On sait que M. Félix Réal, nommé secrétaire-général du ministère du commerce, en même temps que M. Dufaure avait été nommé conseiller-d'état, a également donné sa démission. (*Idem.*)

— On n'aura décidément pas d'illustre épée pour le poste de ministre de la guerre. Le maréchal Gérard, à la suite de quelques explications, trop franches sans doute, est reparti pour sa terre de Villiers-le-Bel, où il passera la saison jusqu'à l'ouverture des chambres. Il paraît que cette fois l'honorable maréchal a pris le bon parti de se dérober par la retraite aux obsessions des courtisans qui voulaient encore exploiter son attachement pour le roi et sa famille au profit de la doctrine. Le maréchal a dit, bon gré mal gré, son fait à MM. Molé, Guizot et compagnie.

Nous concevons les ressentiments du maréchal pour un ministre qui l'a compromis dans la question si conciliante de l'amnistie. (*Idem.*)

— Le refus du maréchal Soult a soulevé toutes les rancunes du château. Le *cher maréchal*, pour qui l'on avait jadis tant de bons souvenirs et de tendres compliments, qu'on aurait volontiers salué du nom du sauveur de la monarchie, n'est plus qu'un chef de prétoriens dont on est trop heureux de secouer l'autorité, un ambitieux qui, au besoin, prendrait pour lui la couronne de France et le nom de Nicolas I^{er}. Ces insinuations tardives décèlent à quel point l'on avait besoin de l'illustre épée pour laquelle on affiche maintenant un dédain superbe. Le maréchal a traité un peu en paysan du Danube, en Cincinnatus à la charrue, les messagers du château avec et sans moustaches qui lui ont été successivement expédiés.

On parle d'une lettre du maréchal Soult au maréchal Gérard, laquelle explique les motifs des refus contenus dans la lettre au roi, et si elle n'est pas d'un style académique, elle est au moins d'un très-bon Français. (*Idem.*)

Paris, 16 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Hier la tranquillité du faubourg Saint-Germain a été troublée par une rixe survenue entre les ouvriers charpentiers compagnons du devoir et ceux qui ne sont pas encore initiés et qu'on appelle *gavots*. La force armée a été obligée d'intervenir. Il y a eu une vingtaine de blessés. On ne croit pas cependant qu'il y ait eu de blessures graves à déplorer.

— C'est M. Camille Fain qui succédera à son père dans les fonctions de secrétaire du cabinet du roi. Depuis près d'un an M. Camille Fain exerçait cette charge par intérim. C'est un ancien élève du lycée Napoléon et camarade de M. de Montalivet et de MM. de Wailly, Mérimée et Royer-Collard.

— Le *Journal des Débats* lève une partie du voile qui

les places, la ficelle du télégraphe, et aussi les quatre-vingt mille francs de gages alloués à chaque ministre.

Quant à nous, hommes du 7 septembre, nous n'avions absolument rien alors.

Maintenant, au contraire, par le fait même que nous sommes au pouvoir, c'est nous qui toucherons tout et ce sont eux qui ne toucheront plus rien.

La différence est grande, comme vous le voyez. On ne doit donc pas étonner de l'incompatibilité fondamentale et irréconciliable qui devait régner entre les deux systèmes. Ce devait être une lutte acharnée. Il fallait, de toute nécessité, que l'un ou l'autre succombât. Or, la victoire nous est demeurée, Monsieur, car le ciel n'a pas cessé de protéger l'innocence.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour votre gouverne, vous recommandant d'en transvaser le sens à vos subordonnés, et de leur expliquer mes explications. Il est indispensable, pour le besoin du service, que, s'ils n'y comprennent absolument rien, ils aient du moins l'air de comprendre. C'est un air qui m'a toujours parfaitement réussi, et avec lequel je vous prie d'agrèer, etc.

Signé GUIZOT DE LA GUIZOTINE.

Post-Scriptum confidentiel. — Je crois devoir vous signaler encore, mais pour vous seul, une dernière différence, la plus essentielle peut-être, entre le système du cabinet déchu et le système du cabinet échu. C'est que Thiers, étant à ma place, infectait les départements de son *Histoire de la Révolution française*, exécrable ouvrage qui contient d'abominables principes. Vous me direz peut-être qu'il les a bien reniés depuis : c'est vrai ; mais il n'en a jamais renié que les principes, et pas du tout les bénéfices. Or, vous sentez que désormais tous vos soins doivent tendre à propager, à la place de celle-là, l'histoire que j'ai inventée jadis à la *révolution d'Angleterre*. Bibliothèques publiques, collèges, écoles primaires, écoles de natation, écoles vétérinaires même, mettez-en partout. Ne craignez pas que l'édition s'épuise : c'est le cas de dire qu'il y a de la marge ! Telle est l'instruction secrète que je devais vous donner en ma qualité de ministre de l'instruction publique. (*Le Charivari.*)

CIRCULAIRE DE M. GUIZOT DE LA GUIZOTINE,

PRÉSIDENT CONTUMACE DU CONSEIL,

Aux préfets, gardes-champêtres, gabelous, marchands de tabac, rats de cave, et autres autorités constitutionnelles,

AYANT POUR BUT DE LEUR APPRENDRE QUELLE DOIT ÊTRE DÉSORMAIS LEUR OPINION INVARIABLE.

Monsieur,

Les membres du cabinet du 22 février, d'une part, ayant exactement suivi la marche de ceux de celui du 11 octobre ; et, d'autre part, ceux de celui du 7 septembre présent mois, suivant exactement celle de celui de ceux du 22 février, peut-être ne saisissez-vous pas parfaitement les nuances caractéristiques qui distinguent celle de ceux de celui-ci.

Il est cependant de la plus haute importance qu'on vous les explique, et c'est dans ce but que je crois devoir vous adresser la présente circulaire, en ma qualité de chef véritable, quoiqu'anonyme, du cabinet actuel.

Et en effet, M. Molé a beau se donner des façons de président de conseil, cela ne peut pas prendre. Personne n'ignore que ce personnage usé n'est, entre mes mains, qu'une espèce de vieux parapluie sous lequel j'ai cru devoir abriter mon excessive impopularité, par modestie et par prudence. Tout le monde sait cela. Il n'y a guère en France que sa femme qui le croie sérieusement président du conseil, habituée qu'elle est à faire des héros de romans des plus insignifiants et des plus nuls personnages.

Et aussi son portier, quoiqu'il ne fasse pas de romans, c'est une justice à lui rendre.

Cela dit, passons à la politique transcendente du nouveau cabinet.

1^o *Politique intérieure.* — L'ancien ministère, qui, plus justement que jamais, peut maintenant s'appeler Thiers-parti, ce ministère, dans toutes les questions de liberté... d'égalité... de morue... de probité... de légalité... de hareng... d'amnistie... d'améliorations... d'éducation... de haras... de monopoles industriels... d'embellissements publics... d'échafauds... etc. etc. ; ce ministère, dis-je, suivait un système qui... pour

cachait la nomination de notre ambassadeur à Madrid. C'est M. Septime de Latour-Maubourg, ancien secrétaire d'ambassade à Londres, sous M. de Polignac, et récemment ministre à Bruxelles, qui doit occuper ce poste important.

C'est M. de Campuzzano qui remplacera le général Alava, ex-ambassadeur d'Espagne, en qualité de ministre plénipotentiaire seulement. C'est une économie dont l'Espagne nous donne l'exemple, et que nous aurions raison de suivre. Les ambassades sont ruineuses.

— On a arrêté hier dans le quartier des Champs-Élysées, un ferblantier qui décrochait et enlevait les réverbères. Ceci nous rappelle qu'un vitrier fut arrêté, il y a quelque temps, et condamné pour avoir nuitamment brisé des carreaux de vitre qu'il était chargé de remettre le lendemain.

SAINTE-SUZANNE, 13 septembre. — M. Dufaure, notre député, vient d'envoyer sa démission des fonctions de conseiller d'état, auxquelles il avait été appelé par le tiers-parti.

MACON, 12 septembre. — Les lumières font de rapides progrès dans notre pays : naguère, nous avions une Académie, le conseil municipal a réussi à la faire tomber ; on ne possède pas de réverbères, et en hiver on les éclaire à peine, et le conseil trouve que c'est encore trop : ce qu'il y a de mieux encore, c'est la proposition faite au conseil et soutenue par une imposante majorité, de supprimer toute allocation en faveur du collège. Si cela continue, l'année prochaine on demandera sa démolition.

— On nous écrit des frontières de la Suisse que les réfugiés chassés en vertu du *conclusum* sont conduits de brigade en brigade par la gendarmerie et couchés et nourris dans les prisons. Un tel fait nous semble n'avoir pas besoin de commentaire.

POITIERS. — L'exemple des charpentiers de Nantes a trouvé des imitateurs : les charpentiers de Poitiers, même les plus pauvres ont refusé de faire à la guillotine les réparations dont elle avait besoin.

NANTES, 12 septembre. — Le gérant du journal légitimiste *l'Hermine* a encore comparu aujourd'hui devant le jury sous la prévention de diffamation envers le procureur du roi de Nantes ; il a été condamné à un mois de prison et 4,000 d'amende. Cette feuille est, de toutes celles de province, la plus maltraitée par le parquet.

— On nous écrit de Londres :

« L'épaisse figure de Lablache a singulièrement amusé nos dilettanti provinciaux, dans la tournée qu'il vient de faire dans les comtés et qui a dû être d'un grand rapport pour les artistes italiens. Devant la ville de Leicester, l'avant-train de la voiture qui les portait s'est tout-à-coup brisé, et la voiture a versé. Au moment même où l'équipage roulait, Ivanhoff cria d'une voix émue ; Tenez-vous ferme ! On est parvenu difficilement à dégager Mlle Assandri ensevelie sous le colossal Lablache et qui aurait été infailliblement étouffée, si on ne lui avait porté secours. La foule, accourue sur le théâtre de l'accident, a fait éclater son hilarité, en voyant l'étrange physionomie de Lablache qui a fini lui-même par rire de sa mésaventure. A Leicester, les artistes rencontrèrent le duc de Brunswick qui se disposait à se rendre à Manchester. Il offrit à Lablache une place dans sa voiture pour le reste du voyage. Cet offre fut acceptée. Dans le trajet, l'imposante attitude du célèbre chanteur donna lieu à plus d'une méprise. On s'imaginait que le plus gros des voyageurs devrait être le duc. Pendant le trajet de Derby, une vieille femme, s'étant approchée de la voiture et ayant regardé successivement le prince et Lablache, se mit à lui dire avec vivacité : Il n'est pas étonnant que le ballon se soit abattu avec un poids de sa force ; Mme Graham a eu tort de s'enlever avec lui. »

— Parmi les diverses anecdotes citées par un journal sur les derniers actes diplomatiques du prince Talleyrand, nous remarquons celle-ci : Après son arrivée en Angleterre comme ambassadeur de France, la manière dont il reçut d'abord ses compatriotes est extrêmement curieuse. Le vieux diplomate donnait ses audiences dans son salon de Hanwer-Square, un chapeau rond sur la tête ; ce chapeau était surmonté d'une énorme cocarde tricolore, de six pouces carrés, et il avait fait asseoir ou plutôt coucher nonchalamment sur son canapé trois jeunes démocrates des journées de juillet, amenés tout exprès de Paris pour donner à l'ambassade un genre républicain. Quand Louis-Philippe se fut consolidé sur le trône, la cocarde tricolore disparut bientôt de son chapeau, le chapeau lui-même fut jeté au feu, et les trois héros furent renvoyés à Paris avec des dépêches pour ne plus revenir à Londres. On vit alors M. Talleyrand se montrer dans tout son véritable caractère, mélange d'aristocratie et de prétention sacerdotale.

Trop souvent les bonnes choses nous arrivent tardivement en France : mais enfin elles arrivent. C'est à nous à réparer, en les bien accueillant, le temps qui a été perdu. Le retard est alors beaucoup moins affligeant. Au nombre des institutions qui sont une bonne fortune pour le pays, nous plaçons les *Assurances sur la Vie*, qui donnent aux familles, si non la fortune, du moins la tranquillité d'esprit et avec elle une douce aisance. L'autorité qui a inspection sur leur administration, nous est un garant de plus de la bonté de leur gestion. (Voir aux annonces.)

Nouvelles Diverses.

LA BANQUE D'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS.

Il ne nous est plus permis d'assister, en observateurs passifs, aux événements qui agitent l'Amérique du Nord. Pendant longtemps elle s'est tenue isolée de l'ancien monde, évitant les alliances avec le même soin que la guerre, et ne formant avec les peuples que des rapports commerciaux. Washington avait recommandé cette politique sur son lit de mort, et l'intérêt de cet état naissant lui en faisait une loi. Mais les relations du commerce amènent tôt ou tard entre les nations la solidarité politique ; déjà les États-Unis, qui n'exerçaient sur l'Europe que l'influence de l'exemple, ne peuvent plus arrêter ou précipiter leur mouvement

intérieur, sans que l'on en reçoive le contre-coup de ce côté de l'Océan.

On sait que le général Jackson a entrepris de substituer dans la circulation la monnaie métallique à la monnaie de papier. Celle-ci n'est plus reçue par les agents du gouvernement fédéral en paiement des terres vendues ; on se presse donc dans les comptoirs des banques locales pour échanger les billets contre de l'or ; et les banques à leur tour, manquant de numéraire, importent des espèces de tous les marchés européens.

L'Angleterre est le grand marché de l'or ; c'est là que les métaux précieux, que produisent les mines du Mexique et du Pérou, vont se convertir en monnaie pour entrer sous cette forme dans la circulation. Depuis vingt ou trente années, la production des mines s'est considérablement ralentie ; pendant que d'un autre côté les progrès du luxe augmentaient la déperdition de l'or et de l'argent appliqués aux usages mobiliers. Il est résulté de ce défaut d'équilibre entre la production et la consommation un véritable tiraillement sur les principales places du continent ; l'or est devenu une marchandise très-recherchée, qu'on ne peut plus échanger qu'en payant une prime, contre sa valeur nominale, en papier ou en argent. En Angleterre, où l'or est le régulateur des valeurs monétaires, comme l'argent ailleurs, on a commencé à craindre que la rareté croissante du signe n'amenât la dépréciation du papier qui en est la représentation.

C'est surtout depuis les exportations provoquées par les demandes des banques américaines que le commerce anglais a pris l'alarme. La banque d'Angleterre, qui tient toujours en réserve cent cinquante à deux cents millions en numéraire pour faire face aux demandes, prévoyant que les demandes se multiplieraient dans la proportion du vide laissé par les espèces exportées, a élevé le taux de l'escompte afin de resserrer ainsi la circulation de ses billets. En même temps, elle a donné ordre aux directeurs du comptoir (branch-bank) qu'elle a établi à Liverpool, de refuser les effets présentés à l'escompte par les maisons américaines qui forment une partie notable et importante du commerce de cette cité. Ainsi le général Jackson, en cherchant à renverser la banque des États-Unis, avait atteint la banque d'Angleterre ; et celle-ci, avec la violence d'un intérêt blessé, lui a rendu coup pour coup.

Mais la mesure prise par la banque d'Angleterre affecte aussi les intérêts anglais. De là les résistances qu'elle rencontre aujourd'hui ; de là les plaintes du commerce et de l'industrie.

D'abord, la banque d'Irlande n'a pas suivi tout-à-fait l'impulsion de la banque d'Angleterre, et en élevant le taux de l'escompte, elle ne l'a porté qu'à 4 p. 0/0. Ensuite la succursale de Liverpool, se mettant en révolte ouverte contre l'autorité de la banque de Londres, a persisté à admettre à l'escompte les effets des négociants américains. Enfin les banques de province (joint-stock banks) n'ont point modifié leurs opérations. Elles émettent régulièrement le même nombre de billets, et elles accordent à l'escompte les mêmes facilités.

Les banques provinciales sont nombreuses en Angleterre. On en compte quatorze à Manchester et à Liverpool seulement, qui ont ensemble un capital de 130 millions de francs. On suppose qu'elles vont lutter contre le mouvement de la banque d'Angleterre, et lâcher la bride au crédit autant que celle-ci tente de le resserrer. Il semble que les Anglais ne voient pas approcher sans appréhension le moment du conflit. Les journaux qui s'élèvent avec le plus de vivacité contre ce qu'ils appellent le monopole de la banque d'Angleterre, ne désirent pas le triomphe de cette concurrence illimitée des banques locales, qui inonderaient de leurs billets la circulation.

Il faut dire que les banques locales n'ont pas des antécédents biens rassurants ; elles n'ont jamais résisté aux grandes crises commerciales. Soit que leurs opérations eussent été conduites avec imprudence, ou qu'elles n'aient pas possédé des capitaux assez puissants, elles ont fait faillite en 1797 et en 1825, presque sans exception. La banque d'Angleterre a été autorisée, il est vrai, à suspendre ses paiements en or tant que la guerre a duré ; mais du moins avec le secours de cette mesure elle a résisté.

L'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse ne sont pas régies par un système de banque uniforme ; chaque pays a le sien : l'unité, ou si l'on veut le monopole prévaut en Angleterre, la concurrence la plus illimitée en Irlande et une sorte de système moyen en Écosse.

Le système des banques écossaises que les économistes voudraient aujourd'hui étendre à l'Angleterre, a été éprouvé par le temps. Depuis cinquante ans, deux d'entr'elles seulement ont cessé leurs paiements, et ces faillites n'ont pas fait perdre au commerce plus d'un million de francs.

On compte en Écosse trente-trois banques, dont trois seulement, la *banque d'Écosse*, la *banque royale* et la banque appelée *British linen company*, sont autorisées par acte du parlement ou par une charte émanée du pouvoir royal. La banque d'Écosse a 1,238 actionnaires ; dix-sept banques en ont chacune moins de 20. Il faut observer que, dans les banques qui ont une charte d'autorisation, les risques ne portent que sur le capital représenté par les actions ; tandis que, dans les banques libres, la fortune de chaque associé est le gage de l'entreprise, ce qui doit rendre les directeurs plus prudents.

Les trente-deux banques ont établi cent trente-trois succursales ou comptoirs dans toute l'Écosse ; elles reçoivent en dépôt les fonds de presque tous les commerçants, et font leurs paiements de caisse jusqu'à concurrence du crédit qui leur est ouvert ou des fonds qu'elles ont versés. La somme de ces dépôts s'élève à 500 millions de francs.

Deux fois par semaine, les agents de chaque banque se réunissent et font l'échange respectif de leurs billets. Le solde est fourni en effets sur Londres à dix jours de vue. Par ce contrôle mutuel, on prévient les émissions surabondantes de papier-monnaie ; la valeur du papier se maintient au pair de l'or, quoiqu'il n'y ait point d'or en circulation.

Nous avons exposé, en quelques mots, le système écossais. Si la banque d'Angleterre n'était qu'une institution de crédit, peut-être serait-il facile et prudent de la remplacer par des banques organisées sur le plan de celles d'Edimbourg et de Glasgow. Mais ce grand établissement est encore une institution politique ; il fait le service de la dette et prête ses fonds au gouvernement en échange des bons de l'échiquier. Il maintient l'unité du crédit à côté de l'unité du gouvernement, et quels que soient les abus de l'institution, les Anglais, avant de la détruire, s'assureront sans doute qu'ils ont les moyens de la remplacer. (Courrier Français.)

— Les détails suivans sont extraits d'une statistique très-récente, tant par la date de sa publication que par celle des renseignements qu'elle contient. Le correspondant qui nous les transmet les regarde comme exacts.

« La ville de Berne, siège du directoire helvétique, renferme actuellement (avril 1836) 22,500 habitans, domiciliés tant dans son enceinte intérieure que dans sa banlieue. Dans ce nombre, il y a 21,000 réformés, 1,200 catholiques, 124 israélites. Le nombre des maisons est de 1,159 dans la ville et de 497 dans la banlieue. On compte à Berne 35 médecins, 6 chirurgiens, 89 gens de loi (avocats, notaires, etc.), 6 maisons de banque, 22 auberges, 51 tavernes, 13 cafés et estaminets, 29 boulangers, 5 im-

primeries, 7 magasins de librairie, un grand nombre de graveurs, lithographes, etc.

» Berne a une université, une école vétérinaire, une multitude considérable d'établissements d'éducation primaire et secondaire tant publics que particuliers, à l'usage de la jeunesse des deux sexes ; une école de commerce, une d'arts et métiers, un institut pour les sourds-muets, des écoles de charité pour les deux sexes, etc. Elle a aussi une caisse de dépôts, 12 caisses d'épargne sous différentes dénominations, enfin une banque cantonale qui ne date que de deux ans, mais qui n'en jouit pas moins déjà d'un très-grand crédit et rend d'importans services à l'industrie et au commerce.

» Le canton de Berne, qui n'était peuplé, à l'époque de la révolution de 1831, que de 380,972 habitans, en contient cette année-ci 400,000 et quelques (832 habitans par lieue carrée de France (1). Il y a dans ce nombre 43,000 catholiques et 50,000 individus (la plupart catholiques) parlant français. En envisageant cette population sous un autre point de vue, on trouve qu'elle se compose de 381,250 ressortissans bernois, de 13,954 Suisses d'autres cantons et de 4,848 étrangers.

» La ville de Berne est élevée de 1,708 pieds au-dessus de la mer, par conséquent d'environ 1,613 pieds au-dessus de Paris. Cette élévation, toute grande qu'elle est, est néanmoins fort inférieure à celle de plusieurs villes de la Suisse, telles que Coire, Fribourg et St-Gall.

— La population de la ville de Londres et de ses dépendances immédiates est évaluée à 1,350,000 âmes, elle consomme annuellement 360 millions de livres de charbon, ce qui fait 1,333 1/3 par foyer de cinq personnes.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Camp de la Chiffa. — M. le lieutenant-général baron Rapatel est arrivé, le 6 septembre, au camp de la Chiffa. Dans cette journée, environ 350 cavaliers hadjoutes rangés en demi-cercle autour de nos troupes, sont venus parader, et aussi tirer l'aillet contre nos flancs. Pour en finir avec cette inutile consommation de poudre, et pour ôter aux Arabes l'envie de revenir nous troubler dans nos travaux, le lieutenant-général les a fait charger à fond par 30 chasseurs de son escorte et 60 spahis. Cette petite troupe était soutenue par deux autres pelotons de cavalerie et par les zouaves.

Dans cette charge bien dirigée et bien achevée, l'ennemi a perdu trois hommes tués, un assez beau cheval qui a été pris ainsi que des armes. M. de la Pérouse, officier de chasseurs, qui commandait le peloton d'escorte, a tué de sa main un hadjoute, et en a blessé un autre que le brigadier Dorges a achevé. Un maréchal-des-logis en a tué un troisième. En somme, les chasseurs et les spahis, malgré l'infériorité du nombre, ont repoussé l'ennemi avec vigueur.

— Le 2 septembre, M. le lieutenant-colonel Marey, agha des Arabes, a présenté à M. le maréchal-gouverneur les cheikhs, kaid et hakems de la plaine et de la montagne qui étaient venus à Alger pour le féliciter à l'occasion de son retour.

ORAN, 3 septembre. — Cette place continue de jouir de la plus grande tranquillité. Aucun ennemi ne se montre dans les environs.

TAFNA. — Une reconnaissance poussée (16 août) par la garnison du camp a été vivement attaquée par un rassemblement considérable. Après une longue fusillade, le commandant Perreau a pris l'offensive, et l'ennemi culbuté a laissé trois de ses morts au pouvoir de nos soldats. Depuis lors, il n'y a pas eu d'hostilités. La clôture du débarcadère est terminée, et toutes les troupes sont à l'abri, soit dans les blockhaus, soit dans les baraques. Le 24 août, M. Conteloube de Marmier a pris le commandement du camp en remplacement du commandant Perreau, qui a repris la direction du génie à Oran.

Les craintes que l'on avait conçues sous le rapport de l'état sanitaire ne se sont pas vérifiées. Le nombre des malades n'est pas plus considérable que sur les autres points de la régence.

MOSTAGANEM. — Ibrahim parcourt librement les environs de la ville sans que personne cherche à l'inquiéter.

MINA. — Abd-el-Kader est en ce lieu, non loin du Chélif, ce quia probablement donné naissance au bruit qu'il se dirigeait sur Médéah. Précédemment il avait campé à Makhdar, dans le pays des Medjeer. Il paraît être revenu à son ancien plan, de refouler les populations dans l'intérieur. Il a forcé le Bordjia à venir sur les bords du Mina ; par ses ordres, les habitans de El Cslah ont dû abandonner leur ville pour aller s'établir à Kacher, auprès de Mascara. On assure que des violences analogues ont été exercées contre les Mekaalia et les Akerman. L'émir fait annoncer partout que le gouvernement français va faire la paix avec lui, et il s'efforce de faire croire aux nombreux ennemis que sa conduite lui suscite, qu'ils ne doivent plus compter sur l'appui de la France. Malgré cette adroite tactique, il ne peut arriver au recouvrement des impôts, et les tribus, transplantées hors des lieux où de temps immémorial elles étaient habituées à fixer leurs tentes, n'attendent qu'une occasion de secouer un joug devenu insupportable. Abd-el-Kader n'est entouré que d'un nombre peu considérable de partisans. (Extrait du *Moniteur algérien*.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La junte de Grenade, dont on avait annoncé la soumission, a été réinstallée. L. Romeo, l'ex-intendant, est retenu en prison ; il est accusé de trahison envers la junte.

La junte de Cadix, loin d'être dissoute, a pris un arrêté commercial de la plus haute importance, en date du 2 septembre : cette disposition tend à rendre la junte de Malaga responsable du préjudice causé au commerce de Cadix par l'autorisation qu'elle avait donnée pour l'importation des produits étrangers moyennant les droits les plus modiques.

Des lettres de Malaga, du 2, annoncent que quelques symptômes de désordre ont motivé un *bando* de la junte, portant que tous les individus pris au moment de piller ou après avoir commis le vol seront passés par les armes.

On mande de Saragosse qu'Evariste San-Miguel a déclaré ne vouloir ni ne pouvoir agir tant qu'il n'aura pas reçu des renforts. Quant à la Galice, l'état de cette province devient inquiétant ; les bandes carlistes se grossissent chaque jour, et le général Latre ne paraît pas en mesure d'y mettre obstacle.

Les élections des Alcades constitutionnels sont terminées : une foule de noms appartiennent à l'opinion la plus avancée.

Le mois d'avril arriéré vient d'être payé aux pensionnaires et aux officiers à demi-solde. Cette réparation partielle a fait cesser quelques clameurs sans satisfaire entièrement tous les intéressés.

(1) La population moyenne de la Suisse est de 820 habitans par lieue carrée, les termes extrêmes sont : Uri, 240 habitans, et Genève, 4,350 habitans.

On écrit de Burgos, 3 septembre :

« Le courrier de Santander, que l'on attendait aujourd'hui, a été pillé par les factieux dans les environs de Nelmes. Ils avaient enlevé tous les chevaux destinés au courrier sur son passage. On ne sait pas d'où est sortie cette bande, forte de 50 hommes commandés par un avocat. »

« Hier, à minuit, la maison du général Mendez Vigo a été cernée par des soldats. Un aide-de-camp s'est présenté pour arrêter le général, en exécution de l'ordre qui lui a été donné de partir pour Badajoz dans les 24 heures. »

Le ministre de la guerre a reçu le rapport suivant du brigadier Alaix :

« Excellence, je vous ai écrit avant-hier de Villa-Nueva-de-Alcoron. La faction a passé la nuit du 2 au 3 septembre à Peralesjos. Les factieux avaient gagné Orichuela. En cet endroit, Gomez apprit que Cantavieja était bloqué et que l'armée du centre se trouvait placée entre la faction de Quilez et Orichuela. Gomez en fut très-étonné, et il le fut davantage quand il apprit qu'une colonne était arrivée à Molina. Aujourd'hui je suis arrivé ici. Les factieux ont pris le chemin de Brouhales et Torres; ils passeront la nuit à Terriente. Il paraîtrait d'après cela qu'ils ont l'intention de se jeter dans la Sierra-d'Utiel pour se joindre à d'autres bandes, ou de revenir à Cuenca par Salvacane. Je les poursuivrai, mais je tâcherai de couvrir Cuenca. La faction de Gomez laisse toujours des malades sur son passage; elle traverse les bourgs avec la rapidité d'un nuage poussé par un vent impétueux. Je m'empresse d'accueillir ceux qui fuient devant elle. Hier nous avons beaucoup souffert de la pluie. — Dieu vous garde. Signé ALAIX. »

Orichuela, 4 septembre. »

Le gouvernement, faisant droit à la demande du brigadier Alaix, vient de lui expédier, dit la *Gazette de Madrid*, 700 paires de souliers, 400 chemises, 400 pantalons de drap, 1,500 capotes militaires et 20,000 réaux.

On lit dans une autre feuille :

« Nous avons déjà dit qu'il n'y avait pas en Espagne un seul corps organisé pour l'exécution des lois, et que, par conséquent, il devenait inutile de faire des décrets sur les choses les plus nécessaires. Nous avons ajouté que les ordres du gouvernement ne seraient jamais fidèlement exécutés si les fonctionnaires publics ne s'identifiaient pas avec lui; c'est ce que prouve le fait suivant : Parmi les divers états que l'administration financière de la province a remis au trésor, il en est un qui a pour titre : « Liste des pensions accordées pour services rendus à l'autel et au trône. » Suit une centaine de noms. C'est ainsi que l'on méprise les lois votées par les cortès, et les ministères qui se succèdent ne songent nullement à mettre leurs actes en harmonie avec les principes de la justice. »

Saarsfield vient d'adresser le rapport suivant au ministre de la guerre :

« Excellence, je vous ai annoncé, en date du 29 août, que les bataillons rebelles campés aux environs d'Estella s'étaient révoltés en recevant l'ordre de se porter devant notre ligne à Zubiri. J'apprends aujourd'hui que le plus grand nombre des habitants de la Ribera qui servaient dans les bataillons des guides et dans le 5^e régiment de Navarre, sont rentrés dans leurs foyers. Dieu vous garde. »

Pampelune, 31 août 1836. »

On écrit de Castelceras, 28 août :

« Nous sommes ici depuis quatre jours. Villapaderna nous a fait faire 63 lieues en huit jours, à la poursuite de Quilez que nous n'avons pu atteindre. Ici, chacun agit pour soi. Les mouvements des colonnes manquent d'ensemble. Signé : Un officier de l'armée d'Aragon. »

On assure que le gouvernement vient d'ordonner la formation d'un conseil de guerre pour examiner la conduite du général Manso contre Gomez.

On écrit de la Corogne, en date du 27 août :

« La faction s'est considérablement augmentée; elle compte 800 hommes. Latre est à Lugo avec 2,000 Portugais et plus de 1,500 Espagnols; mais il ne songe nullement à poursuivre les factieux, qui pillent et assassinent impunément. »

On mande de Barcelone, 6 septembre :

« Les juntes d'armement et de secours ont commencé leurs opérations; celle de Barcelone, présidée par le général Aldana, a débuté par une circulaire par laquelle on dit que les besoins urgents de la nation augmentant de jour en jour, et les moyens devenant insuffisants, on a jugé nécessaire d'ordonner ce qui suit :
1° Tous les individus des classes passives, militaires et civils, qui continuaient à recevoir leurs soldes, honoraires, pensions, etc., bien que hors de la Catalogne, ne les recevront plus du trésor de cette principauté.
2° Tous les employés civils qui sont actuellement en activité, et touchant une solde de 8,000 à 20,000 réaux annuels, seront soumis à une retenue de 9 à 21/0, d'après le tarif ci-joint.
3° La même retenue sera faite sur tous les pensionnés et employés en retraite civils et militaires ayant de 8 à 20 mille réaux.
4° Si les classes passives militaires ont des soldes majeures comparativement aux classes civiles, elles seront rendues égales.
5° Cette retenue ne durera qu'autant que les circonstances présentes et la pénurie de fonds existeront. On remboursera dans la suite cet escompte. »

« Barcelone, 5 septembre. FRANCISCO SOLEL, secrétaire. »
« Le général Aldana, en entrant en fonction de la charge par intérim de commandant en chef de la Catalogne, a publié une longue proclamation datée du 1^{er} septembre, par laquelle il fait entendre aux Catalans que le code qui fut formé au milieu du bruit des armes, lorsque l'Espagne combattait le moderne Alexandre et qu'elle le vainquit, ayant déjà été publié de nouveau, il serait honteux de se laisser vaincre aujourd'hui par les ennemis de ce code. Aussi engage-t-il les Catalans à faire tous les efforts et les sacrifices possibles. »

La *Gazette de Madrid* contient l'article suivant :

« Nous sommes autorisés à démentir à la face de l'Europe et du monde entier les insinuations faussées que les journaux français, y compris le *Moniteur* du 29 août, ne cessent de publier relativement à l'Espagne, faussées qui remplissent d'indignation ou excitent le sourire du sourire du dernier habitant de Madrid comme des augustes membres de la famille royale. Ces journaux prétendent que S. M. la reine-régente et son auguste fille sont prisonnières dans leur palais. A les entendre, toute la population de Madrid serait placée sous le poignard des assassins et en proie aux plus profondes terreurs; le séjour des rois serait troublé et menacé à chaque instant par les soldats. En un mot, nos ennemis acharnés font toutes les suppositions qu'ils désireraient voir se réaliser pour donner de l'éclat à la cause de l'usurpation. La vérité, qui est connue de tous les habitants de cette capitale repousse ces nouvelles. Depuis que la constitution a été jurée, il n'y a pas eu le moindre désordre, si ce n'est une rixe qui a éclaté le 18 août entre quelques soldats par suite d'un malentendu, mais qui a été immédiatement apaisée. »

« Le palais royal a été environné de respect, comme à toutes les époques de la monarchie; la vénération et l'amour que les

Espagnols ont toujours témoigné à leurs rois, se sont manifestés et se manifestent encore de la manière la plus explicite. Ni soldats, ni émissaires d'un parti n'ont osé fouler aux pieds le respect dû au palais sacré des rois, comme le prétend le *Moniteur*. Il n'y a pas eu de sédition, mais une réclamation adressée par les soldats au général Seoane, sur la mauvaise qualité du pain. Le général l'examina et en donna à un chien qui ne voulut pas le goûter bien qu'il fut très-affamé. La faute devait être attribuée évidemment aux employés des vivres. On a fait un nouveau règlement et les soldats mangent actuellement comme toujours du pain de munition; seulement on leur a donné du pain blanc pendant que l'on travaillait au nouveau règlement. »

« Le *Moniteur* présente ce fait comme un acte d'insubordination. Mais n'est-ce pas dans tous les temps et au milieu de toutes les circonstances, le devoir du gouvernement de fournir aux troupes une nourriture saine et abondante? Les Espagnols ont pu désirer, solliciter et obtenir de nouvelles garanties pour leurs libertés, ils ont pu vouloir arborer devant l'ennemi la bannière constitutionnelle, qui, reconnue et même bénie par toute l'Europe, sauva en d'autres temps leur indépendance, le trône et le roi, et contribua en grande partie à l'affranchissement du monde menacé. »

« Enfin, ils ont pu espérer voir leurs lois et institutions fondamentales assises sur des bases solides et inaltérables qui seraient discutées et délibérées par les cortès, mais ils ne renonceraient jamais aux noms qu'ils portent, à la loyauté qu'ils ont constamment vouée à leurs souverains, ni à la vénération que mérite leur auguste personne et tout ce qui les entoure. »

« Nous conseillons aux journaux français de ne point remplir leurs colonnes d'impostures aussi impudentes et qu'il est si facile de démentir, sinon ils recevront cette réponse bien méritée : C'est un mensonge. »

On mande de Madrid, 7 septembre :

« Le ministre des finances vient d'adresser aux intendans du royaume l'ordre suivant concernant le recouvrement de la contribution de 200 millions :

« Art. 1^{er}. Les listes qui seront dressées par les députations provinciales pour la répartition de la contribution et remises aux intendans ne seront soumises à aucune réforme ni à aucun changement. En conséquence, toutes les réclamations seront préalablement soumises aux députations. »

« Art. 2. Les intendans enverront les listes aux trésoriers de province, qui les feront publier. Onze jours après commencera le recouvrement des 50 millions de réaux, qui devront être réalisés le 1^{er} octobre prochain. »

« Art. 3. Le 11 octobre il sera procédé au recouvrement des cinquante millions. »

« Art. 4. On suivra le même système à l'égard des autres parties de la contribution, afin que les 200 millions soient encaissés le 1^{er} janvier. »

« Art. 10. Il sera dressé un état de toutes les sommes versées dans les trésoreries des provinces. Un exemplaire sera adressé au ministre des finances et un autre à la direction générale du trésor public. »

« Art. 12. Le ministre prévendra les intendans de l'emploi qu'ils devront faire des fonds. Cet emploi ne pourra être changé. Les intendans seront responsables à cet égard. »

Suit un tableau indiquant l'échelle progressive des fortunes des contribuables qui sont soumis au nouvel emprunt forcé, et la répartition entre les différentes provinces.

SUISSE. — Parmi les individus dont le vort est envoyé les noms aux états confédérés avec demande d'expulsion, 22 sont Bavares, 13 Italiens, 10 Prussiens, 10 de Hesse-Darmstadt, 10 Wurtembergeois, 9 Badois, 7 Francofortois, 6 Polonais, 5 Hanovriens, 5 Danois, 4 Saxons, 2 de Nassau, 1 de Brunswick, et 25 dont on ne connaît pas la patrie. 28 d'entre eux sont d'anciens étudiants ou des hommes qui ont reçu une éducation libérale; les autres sont des ouvriers. (Nouvelliste Vaudois.)

« On a déjà vu d'après ce que nous avons précédemment publié, que Conseil était en relations avec la préfecture de police de Paris. Voici le contenu des deux lettres trouvées sur lui et qui lui avaient été adressées par le nommé Jacobin, l'un des agens de M. le préfet de police Lisquet pour lui donner des directions : No 1. »

« Acceptez toutes les propositions que vous feront vos compatriotes. Donnez votre adresse là où vous serez, pour que l'on puisse continuer la correspondance. »

Paris 16 juillet 1836. »

No 2.

18 juillet 1836.

« Si l'on veut vous forcer à quitter Berne, informez-vous auprès de vos amis d'un refuge dans un canton voisin, où vous ne puissiez être inquiété, et où vous soyez avec des amis. Si l'on vous expulse de la Suisse remettez-vous à la providence. »

On nous écrit de Berne, le 13 :

« Les journaux français et nationaux se sont trop hâtés de féliciter la Suisse sur le rappel de M. de Bombelles, que l'on se plaisait à voir sous la forme plus honnête d'un congé indéfini. Voici la vérité tout entière. M. de Bombelles avait sollicité de l'empereur un congé dont il voulait profiter pour aller prendre les bains de mer. Celui-ci lui répondit en lui accordant le congé dont il laissait à sa prudence le soin de fixer le moment et la durée. La complication des affaires de la Suisse a retenu M. de Bombelles jusqu'à ce jour. Voyant alors finir la saison des bains de mer et voyant commencer celle des grandes affaires, ce diplomate a écrit à S. M. impériale qu'il renonçait à son congé et il vient de recevoir une lettre de remerciement à cette occasion. M. de Bombelles nous reste donc et il ne quittera Berne que l'an prochain, et pour une absence momentanée. »

« M. de Montebello ne nous quittera pas non plus. Il attend par le retour de M. de Belleval des ordres dans lesquels il espère trouver ses moyens de vengeance contre la Suisse à laquelle il pardonnera d'autant moins que c'est lui qui l'a offensée. (Idem.) »

CANTON DU TESSIN. — Le choléra fait des progrès à Mendrisio. En peu de jours il a frappé six victimes, parmi lesquelles on a à regretter M. Alex. Rusca, avocat et conseiller, l'un des meilleurs légistes du pays. A quelques exceptions près, tous les médecins du district se sont comportés d'une manière honteuse. Heureusement que deux praticiens courageux, MM. Cusa et Beroldingen, ont donné l'exemple du dévouement. (Idem.)

BOHÈME. — Prague, 5 septembre. — Le nombre des étrangers n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu s'y attendre. Les craintes inspirées par le choléra n'ont pas peu contribué à ralentir la curiosité publique. Les listes des personnes enlevées par cette maladie sont numériquement supérieures à celles des étrangers arrivés dans nos murs. Les chapelles des morts, dans la plupart des églises, suffisent à peine pour les services funèbres. Le fléau s'attaque surtout aux classes élevées. (Gazette d'Augsbourg.)

Du 6 septembre. — Un événement déplorable a fait ici une profonde sensation. Le prince archevêque d'Olmutz est mort du

choléra; on croit que le couronnement de l'empereur, auquel ce prélat devait prendre part, pourrait être ajourné par suite de son décès. (Idem.)

VARIÉTÉS.

LES OUVRIERS.

Si l'on compare la condition des classes laborieuses au temps où nous vivons et pendant le siècle dernier, on est frappé des progrès immenses qu'elles ont faits et de l'accroissement remarquable du bien-être des familles. C'est un examen qui réjouit le cœur, et l'on comprend bien qu'un homme d'état paresseux, sans initiation, se contente de constater cette amélioration sans chercher à en hâter le développement. Vivant au jour le jour, et témoin des progrès accomplis, il laisse au temps le soin des progrès futurs, et signale comme des citoyens dangereux les hommes qui prétendent que, dès aujourd'hui, il importe que le salaire de l'ouvrier suffise à son entretien. Que serait-ce donc, s'il était démontré que ce salaire, tel qu'on le demande, n'est pas encore la juste rémunération du travail, mais qu'il faut de toute nécessité que cette rémunération soit telle, qu'elle laisse une épargne pour les mauvais jours, pour les besoins du vieil âge.

Le travail produit la richesse, disent les économistes et les moralistes, qui sont souvent économistes sans le savoir; cela signifie qu'il produit plus qu'il ne consomme; c'est-à-dire, qu'après que le travail est exécuté, et toutes les dépenses payées, tous les besoins satisfaits, il reste en surplus, et comme réserve, une portion des produits obtenus par le travail. S'il en était autrement, si le travail ne produisait pas plus qu'il ne consomme, le monde ne s'améliorerait pas, on vivrait au jour le jour, mais on n'aurait jamais de réserve qui puisse servir à étendre encore le travail pour produire une réserve nouvelle. Une faible diminution dans les forces productives, une légère disette ferait reculer le genre humain de plusieurs siècles.

Si donc le monde avance, c'est que le travail produit plus de richesse qu'il n'en consomme. Or, il est juste que les travailleurs jouissent d'une portion de cet excédent de production. Cette répartition a-t-elle lieu dans l'état actuel? les travailleurs se ressentent-ils de cet accroissement constant de la richesse? La plus grande aisance relative des classes laborieuses répond à cette question.

Cependant, bien qu'elles aient beaucoup gagné, bien que la rémunération du travail soit telle qu'elle leur permet l'usage habituel de choses auxquelles elles n'eussent pas jadis osé prétendre, elles sont aujourd'hui beaucoup plus exposées qu'autrefois à des crises qui les rejettent dans une oisiveté forcée. Les ouvriers étaient plus pauvres autrefois, les choses qu'ils regardent comme de première nécessité étaient alors pour eux des somptuosités inconnues. Le linge, les habits de drap, les souliers de cuir, ne leur étaient pas indispensables; ils vivaient mal, sans doute, mais ils vivaient uniformément, sans secousses ni soubresauts; ils n'éprouvaient pas les épouvantables effets de ces crises commerciales qui viennent périodiquement désoler le monde, détruire tous les effets du bien-être, anéantir le capital accumulé et tuer par la misère une grande portion des ouvriers sans emploi.

En supposant que ces crises ne puissent être évitées, que faut-il pour que le travailleur les passe sans péril? Que son salaire lui permette l'accumulation, qu'il reçoive plus qu'il ne dépense. Les caisses d'épargne ont prouvé qu'en beaucoup de cas cette accumulation est possible; mais ce n'est pas assez, il faut qu'elle soit toujours. Ce n'est point là du reste une opinion bien excentrique, il y a long-temps qu'on a reconnu cette nécessité; elle a été formulée assez explicitement par les chrétiens dans la prescription de la charité, et plus tard dans l'établissement de la dime, dont la quatrième part, *quarta pars*, était destinée à faire vivre les pauvres, c'est-à-dire, les ouvriers sans travail et sans épargnes accumulées.

Les hôpitaux, les établissements de charité vinrent à leur tour témoigner de l'insuffisance du salaire pour soutenir l'ouvrier pendant les chômages. Dans tous les temps, les sociétés reconnaissent la nécessité de rendre d'une manière ou d'autre aux ouvriers la portion de l'excédent de production créé par le travail, et qui devait leur appartenir.

On a beaucoup crié contre les taxes des pauvres, et cependant, si l'en reconnaît avec tous les publicistes le devoir de la société envers les individus, on ne voit pas qu'une taxe pesant également sur tous soit une injustice. Une loi des pauvres n'est pas une monstruosité, mais si elle effraie, c'est qu'elle signale un état monstrueux, où le salaire du travail est insuffisant, et où il importe de venir au secours du travailleur. La loi des pauvres prouve le malaise, elle ne le crée pas. C'est un remède dangereux, sans doute, un remède démoralisant, comme le sont les hospices, car il apprend comme eux aux travailleurs à compter sur autrui et à faire entrer dans sa dépense habituelle la portion de salaire qui devrait constituer son épargne et augmenter le capital national. Jusqu'à ce que la moralité, l'instruction plus grande des classes laborieuses leur ait appris à mieux ménager leurs ressources, jusqu'à ce que les salaires mieux répartis, l'industrie mieux assise, aient permis l'épargne au plus grand nombre, une loi des pauvres n'est pas une chose immorale, et sa nécessité et sa justice se trouvent exprimées dans cette opinion de Pitt et de Puffendorf : « La nation doit la subsistance à tous les citoyens. »

L'Irlande ne se tirera de ses misères actuelles que par une révolution ou par une loi des pauvres. C'est bien la moindre des choses que les Anglais, après s'être emparés du sol et des fruits du travail de six millions d'hommes, leur rendent enfin quelques parcelles de ces richesses acquises par leurs bras : il n'y a pas grand mérite à un voleur de faire une aumône de quelques francs à celui auquel il a dérobé la bourse. Ici même une loi des pauvres est une œuvre de sagesse, car elle pourra prévenir la révolution.

Mais ce n'est pas assez de la subsistance : l'état doit encore aux individus la morale et l'instruction; d'ailleurs le bien-être matériel dépend essentiellement de l'état intellectuel de l'homme et l'on n'a pas encore assez apprécié toute l'influence de l'éducation sur la somme et la qualité du travail opéré, et par conséquent sur la somme du capital créé et accumulé. Loin de là, on a presque toujours séparé ces deux choses, l'intelligence et le bien-être matériel, comme tout à fait indépendantes. On a dit que les travailleurs intelligents sont moins assidus; on a cherché à diriger leurs efforts vers un seul but; on a voulu matérialiser l'homme, sans apercevoir que c'était tout justement le droit chemin pour arriver à l'anéantissement de la richesse, qui ne se crée pas sans intelligence. On n'a pas réfléchi que c'est peut-être à l'intelligence seule qu'il faut s'adresser pour obtenir le résultat le plus important : un salaire qui permette l'épargne.

Le célèbre James Mill, dont le monde ne saurait trop déplorer la perte récente, dit dans l'un de ses ouvrages que l'homme ne dispose que d'une chose sur la terre : le mouvement. Toute l'économie politique est résumée dans cette pensée d'une haute portée. Il ne s'agit en effet que de mouvement pour la création

des richesses. Mais pense-t-on que l'intelligence ne doit pas diriger ce mouvement; est-il indifférent, pour la création de ces richesses, que ce mouvement s'opère de telle ou telle sorte; tout ne git-il pas, au contraire, dans l'intelligence qui préside au mouvement.

Le salaire, je l'ai dit, est insuffisant s'il ne permet pas l'accumulation. Cependant, vouloir augmenter le prix du travail est une impossibilité dans l'état actuel des sociétés; ce prix est en raison directe de la demande; s'il y a plus d'ouvrage que de bras, il augmente; si, au contraire, les travailleurs sont trop nombreux, le salaire diminue. Il vaudrait mieux, sans contredit, que le travail s'accrût avec les bras. Cette simultanéité est conforme aux règles de l'économie politique; on ne peut nier même que l'équilibre ne s'établisse à la longue, mais en attendant, les ouvriers souffrent, car le salaire peut rester insuffisant. Où donc chercher le remède à ces maux? Pour notre part, nous le croyons en grande partie dans le développement des facultés intellectuelles de l'ouvrier. Il est des ressources immenses pour leur bien-être, toutes à leur portée, toutes en leur pouvoir; il ne s'agit que de les comprendre.

L'intelligence amène la prudence, l'esprit de conduite, la réflexion, les habitudes paisibles et tranquilles; l'intelligence suggère les associations, les caisses de ressources industrielles et commerciales. L'intelligence rend les mains plus habiles, l'œil plus sûr, la santé plus robuste, car elle préserve des souillures et des maladies.

Sans qu'il soit nécessaire d'entrer aujourd'hui dans de longs développements, il est facile de démontrer que, plus l'intelligence est exercée, plus le salaire est élevé; ainsi, le chef de l'état, premier travailleur de la nation, est plus rétribué que le ministre; celui-ci, plus que le préfet ou le journaliste; le magistrat, plus que le mécanicien; celui-ci, plus que le maçon, et ainsi de suite jusqu'au bas de l'échelle des travailleurs, où nous trouvons le simple manouvrier qui porte un fardeau, tourne une roue, pousse une brouette, etc. Celui-ci n'emploie guère qu'une portion infiniment faible de son intelligence; il tourne à gauche et à droite, se charge ou jette à terre son fardeau, descend ou monte; il ne dépense guère que sa force musculaire, il n'a donc qu'elle à réparer; aussi tandis que des distractions plus ou moins vives, plus ou moins grandes, sont nécessaires à ceux qui dépendent de l'intelligence, le manouvrier est satisfait quand il est repu. Il n'est pas surprenant que ce dernier travailleur soit moins rétribué que les autres, cela doit être, et c'est même une conséquence du principe de l'égalité, c'est-à-dire de la juste répartition des récompenses.

Dans le même atelier l'ouvrier le plus intelligent, celui qui par conséquent soigne mieux son ouvrage, exécute plus vite ou plus précisément sa besogne, est mieux payé que son voisin. Si cette intelligence s'accroît et se développe encore, s'il l'applique à quelque autre travail où il en dépense davantage, s'il devient médecin, avocat, artiste, son travail est encore mieux rétribué. C'est à l'intelligence que s'applique surtout le salaire; ce qui est donné au travail matériel est à peine sensible, à peine suffisant pour faire subsister l'homme, et le temps s'avance où ce grossier travail sera, sur toute la surface de la terre, remplacé par les machines, créations de l'intelligence humaine.

C'est donc pour la culture de l'intelligence qu'il convient de chercher aujourd'hui à améliorer la condition des ouvriers; on aura beau leur répéter qu'il ne faut songer qu'au bien-être physique, que le reste est hors de leur portée, on fera sans doute par cette leçon beaucoup d'ivrognes, de débauchés, mais on manquera le but parce que, pour arriver à ce bien-être physique, il faut un instrument, et que c'est l'intelligence et la raison qui le conduisent. (Le Temps.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1275) A VENDRE, EN TOTALITÉ, OU PAR LOTS, AU CHOIX DES ACQUÉREURS, LA TERRE DE LAFEUILLADE,

Située à 2 lieues de Lyon, sur la commune de Messimy.

Cette propriété se compose : 1° d'un château en très-bon état, salles d'ombrages, parterres, jardin, pièce d'eau, et d'un clos d'environ 120 bicherées en terres, prés, vignes et bois futaie;

2° D'un domaine appelé Milon, à demi-heure du château, d'une contenance d'environ 115 bicherées en terres, prés, vignes et bois.

Le château, par l'importance de ses bâtimens, conviendrait parfaitement à un établissement de manufacture d'étoffes de soie et principalement de velours, dont il y a plus de 1,500 métiers dans un rayon d'un quart ou demi-lieue; on le vendrait séparément, si cela convenait à l'acquéreur.

La route de Messimy est desservie par des Omnibus qui partent journellement de Lyon.

La vente aura lieu au château de Lafeuillade, le dimanche 25 septembre courant, et jours suivans s'il y a lieu, par MM. Chartron et Nublat, qui accorderont toutes facilités pour les paiemens, et prendront en échange d'autres immeubles, si cela convient.

S'adresser, pour traiter avant cette époque, à M^e Morand, notaire, à Lyon, à l'angle de la rue de la Gerbe et de la rue Grenette.

A VENDRE. — Dans les environs de l'île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos planté d'arbres à fruits, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenières, hangars, cuviers et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1234) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 4,800 francs.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

ANNONCES DIVERSES

(1249) A VENDRE de suite, de gré à gré. — Fonds de Teinturerie, à Lyon, très-avantageusement placé et bien achalandé, avec des marchandises ouvrées et non ouvrées, propres à ce genre d'industrie.

S'adresser à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n° 21.

POUR PARAITRE FIN OCTOBRE PROCHAIN, A la librairie de Firmin Didot, frères et C^e, rue Jacob, n° 24.

COMPLÉMENT DU DICTIONNAIRE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Contenant tous les termes de littérature, de rhétorique, de grammaire, de philologie, de l'histoire naturelle, de médecine, de physique, de chimie, d'architecture, etc. etc. etc., auxquels on a joint : la géographie ancienne et moderne, le vieux langage, le néologisme; publié sous la direction d'un membre de l'Académie française. — Cet ouvrage formera un fort volume in-4°. La première livraison contenant la lettre A en entier, paraîtra fin octobre prochain.

N. B. MM. FIRMIN DIDOT invitent le public à ne pas confondre cet ouvrage avec le livre annoncé ces jours-ci sous le titre de *Supplément au Dictionnaire de l'Académie*, publié par M. Raymond, chez M. Barba.

EN VENTE:

Abrégé du DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, d'après la dernière édition publiée en 1835, par M. LORAIN, professeur au collège de Louis-le-Grand; 2 vol. grand in-8°. Prix: brochés, 15 fr.; reliés, 18 fr.

NOUVEAU VOCABULAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, d'après la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publiée en 1835, par M. CHARLES NODIER, membre de l'Académie; 1 vol. in-8°. Prix: broché, 7 fr. 50 c.; relié, 9 fr. (273)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

PLACEMENTS VIAGERS. — Rue de Ménars, à Paris. — PLACEMENTS VIAGERS.

CAPITAL DE GARANTIE :

QUINZE MILLIONS; SIX MILLIONS DE FONDS PLACÉS.

TOTAL :

VINGT-UN MILLIONS.

Ce Capital est à lui seul plus fort de deux millions que les capitaux réunis des autres compagnies françaises.

Assurance d'un capital ou d'une rente payable au décès de l'assuré. Assurance d'un capital ou d'une rente payable à l'assuré vit après un certain nombre d'années. Rentes viagères sur une ou deux têtes, avec ou sans réduction après le premier décès. Prospectus au domicile de l'agent de la Compagnie, à Lyon, chez MM. J. Bontoux et C^e. (1272)

(1274) A VENDRE. — Une petite Manufacture en pleine activité, au milieu de Lyon, dans laquelle, avec un capital d'une douzaine de mille francs, mis tant en achat du fonds qu'en marchandises et dépenses courantes, on retirera un produit net d'au moins 3,000 fr. par an.

Le propriétaire n'a pas d'autre travail à y mettre qu'une surveillance facile. S'adresser rue Port-Charlet, n° 14, au premier.

(1262) A VENDRE. — Diverses chaudières en cuivre, propres pour brasseurs, teinturiers et autres; chaudière à vapeur, pompe *idem* dite à la Gensoul; le tout en bon état, chez Condamine, chaudronnier, rue Thomassin, n° 6, à Lyon.

(655) Le sieur MALIN, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade et donne des leçons d'équitation; dans ce moment il a de très-jolis chevaux pour la promenade.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
- A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 14.
- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
- A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Gray, chez Gourdan père, épiciers.
- A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
- A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
- A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
- A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.
- A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
- A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
- A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
- A Metz, chez Desroches, droguiste.
- A la Côte-St-Audré, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

(1269) Il a été perdu une petite croix d'honneur en or, à l'effigie de l'Empereur. On offre de payer la valeur de la croix à qui la remettra au bureau du Censeur.

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

GUERISON DES CORS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors aux pieds, oignons et durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 15. (466)

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDACE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTORISÉS. (1473-9)

GRAND-THÉÂTRE. — Dimanche, 18 septembre 1836. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Six heures 1/2.

Lundi, 19 septembre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

Mardi 20 septembre 1836. — Au bénéfice de l'infortuné Dufavel: LE SERMENT, opéra; LA SYLPHIDE, ballet.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Dimanche 18 septembre 1836. — LA DUCHESSE DE LA VAUBALÈRE, drame; MOIROUD ET C^e, vaudev.; L'HOMME A FEMMES, vaud. — Cinq heures 3/4.

Mardi 20 septembre 1836. — La deuxième représentation de Mme Albert, artiste du théâtre du Vaudeville: LA CAMARGO, vaud.; UNE DAME DE L'EMPIRE, vaud. — Après la Dame de l'Empire, Mme Albert chantera la Leçon de Danse du Petit François, chansonnette nouvelle.

Bourse de Paris du 15 septembre 1836.

Le marché s'est assez bien soutenu. Le 3 p. 0/0, ouvert à 79 60, a fermé à 79 65. L'actif, ouvert à 27 1/2, a fermé à 27 5/4. On croit que les fonds anglais, qui arriveront par le courrier de demain, produiront à la bourse une réaction importante.

Cinq pour cent	106 25	106 45	106 25	106 55
— fin courant	106 50	106 50	106 40	106 50
Quatre pour cent				
Trois pour cent	79 55	79 55	79 45	79 55
— fin courant	79 60	79 65	79 55	79 65
Rentes de Naples	99 60	99 60	99 50	99 55
— fin courant	99 60	99 60	99 60	99 60
Actions de la Banque	»	»	»	»
Quatre Canaux	1230			
Caisse hypothécaire	760			
Emprunt d'Haïti	375			

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.